

Pour un code du travail favorable aux salariés

Les cadeaux consentis au patronat (exonérations de cotisations sociales, CICE, pacte de responsabilité, etc) coûtent à la nation 230 milliards d'euros par an.

De 2014 à 2017, la réduction des dotations de fonctionnement priveront les collectivités territoriales de 28 milliards d'euros d'investissements nécessaires pour répondre aux besoins de la population et assurer des services publics.

Les salaires et les retraites sont bloqués, le chômage est toujours plus haut (+ de 5 millions de personnes), le temps partiel et les CDD deviennent la norme en lieu et place du CDI.

L'Accord National Interprofessionnel, la loi Macron amorcent une régression sociale de grande ampleur et un durcissement des conditions de travail et de vie de chacune et chacun et particulièrement pour la jeune génération.

La modification profonde du Code du Travail prévue par la « loi El Khomri » a fait déborder le vase en frappant tous les travailleurs de tous les métiers compris ceux de la fonction publique.

La colère gronde et prend forme avec les journées de manifestations et de grèves qui se succèdent depuis trois mois dans tout le pays de jour comme de nuit.

Ne plus protéger la subordination du salarié à son patron, faciliter les licenciements sans motif, ne plus payer les heures supplémentaires plus de 10%, supprimer la médecine du travail à terme, et c, ce n'est pas une affaire entre archaïques et modernes.

NON, ce n'est que l'application stricte de la directive européenne du 14 juillet 2015 qui comprend aussi la baisse des retraites et de la dépense publique, la réforme du système d'assurance chômage et de la sécurité sociale.

Pour aboutir au résultat demandé, **le gouvernement décide le passage en force par l'ABSENCE de NEGOCIATION** (aucune discussion avec les syndicats), **de DEMOCRATIE** (monopolisation de l'information), la **FORTE PRESENCE de la VIOLENCE SOCIALE** (fermetures d'entreprises, procès de syndicalistes, répression policière) **et d'AUTORITARISME** (application de l'article 49-3).

Tout cela rend le bilan social de messieurs HOLLANDE et VALLS d'autant plus catastrophique et pitoyable qu'ils se réclament de la gauche. ●

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

OUVERTURE D'UN VRAI DIALOGUE SOCIAL

ELABORATION, SUR LA BASE DE DROITS NOUVEAUX POUR LES SALARIES, D'UN NOUVEAU CODE DU TRAVAIL

Sommaire :

Pour un code du travail favorable aux salariés p.1 - Au secours ils veulent tout casser p.2 à 3 - Migrants, moins de murs plus de solidarité p.3 à 4 - La réforme territoriale (suite...) p.5 à 6 .

Au secours NOTRE HISTOIRE...ils veulent tout casser !

L'exemple de la Loi El Khomri.

Le Code du travail est voué à la casse par le monde patronal, les gouvernants socialistes ainsi que les médias aux ordres. Ce Code tant dénigré et pourtant si précieux, nous le devons à la lutte historique et héroïque de nos aîné(e)s.

Une Histoire faite de sueur, de sang parfois et de larmes.

- **1841.** En France en pleine Révolution industrielle, des enfants (de 10 ans et moins !) travaillent dans des conditions épouvantables y compris dans les mines. **Malgré l'opposition acharnée des patrons et de leurs alliés politiques**, une loi encadre le travail des enfants. Les enfants de moins de 12 ans, ne travailleront plus que 8h par jour. Interdiction de travailler pour les moins de 8 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés ; et le travail de nuit sera interdit pour tous les enfants. **Le Code du travail est en marche.**

- **10 mars 1906.** La catastrophe de la mine de Courrières (coup de grisou) fait plus de 1000 morts. Elle déclencha des colères ouvrières et des grèves qui contribuent à imposer le droit au repos du dimanche grâce à la loi du 13 juillet 1906.

Un égoïsme patronal tenace, à travers les siècles.

Contre le progrès social, la lutte de classe des riches (oligarques du monde industriel et financier) ne s'arrête jamais. Voir ci-dessous les propos du milliardaire étatsunien Warren Buffet

- **1848.** Dans la soierie lyonnaise, de 14 h par jour, la journée passe à 12h, avec le même salaire. Les patrons outrés écrivent au préfet : « La main-d'œuvre étant plus coûteuse qu'à l'étranger, nous allons être obligés de fermer les ateliers et de partir. »

Déjà le chantage à la délocalisation !

- **1919.** Quand la loi de 8h est instaurée les industriels menacent de s'installer dans les colonies. Ah, la belle chose que les colonies !

En savoir plus

Lire le rapport, édifiant, du Docteur Louis René Villermé en 1840. Réédition sous le titre *Tableaux de l'état physique et moral des salariés en France*. Les Éditions La Découverte, Paris, 1986. [Wikipedia.org](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis_Ren%C3%A9_Villerm%C3%A9).

- **Juin 1936.** Lors de la mise en place de la semaine de 40h, les maîtres de forges lorrains dénoncèrent une loi de « fainéantise sociale », « un luxe de paresse », criant à la ruine...bizarrement une ruine qui ne vint pas !

En somme une **rengaine patronale** identique à celle d'aujourd'hui, **du copié-collé** : nos profits sont menacés par le coût du travail...les français sont paresseux, etc...Une rengaine patronale qui fait recette dans les grands médias.

-**Années 1980.** Yvon Gattaz, président du Conseil National du Patronat Français, (père de Pierre Gattaz, président du Medef), a obtenu la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, pour favoriser les embauches. **Déjà** la revendication patronale de pouvoir faciliter les licenciements pour créer des emplois ! Drôle de logique! Et qui aurait fait la preuve de sa validité... si le chômage avait disparu !

- **2008. Nicolas Sarkozy, président de la République**, instaure la rupture conventionnelle, pour faciliter les départs de salariés. Rupture conventionnelle (loi du 25 juin 2008) : l'employeur et le salarié peuvent convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail à durée indéterminée(CDI) qui les lie.

-**Aujourd'hui.** Ils s'en prennent aux CDI et CDD qu'ils voudraient remplacer par des contrats de mission moins rigides.

En savoir plus

Warren Buffet (une des premières fortunes du monde) : «Il y a une guerre entre les classes, évidemment, mais c'est ma classe, la classe des riches, qui mène cette guerre. Et, nous sommes en train de la gagner ! » (interview de CNN, le 25 mai 2005, cité par le New York Times, le 26 novembre 2006).

Mais ça ne leur suffit pas ! L'appétit du grand patronat est sans limite.

-janvier 2016. Une loi El Khomri pour détricoter le Code du travail.

L'Histoire récente confirme celle plus ancienne : **l'égoïsme de classe** du monde des entrepreneurs (de la finance et du CAC 40 en tête) passe allègrement les décennies, il est **éternel**.

Cet égoïsme trouve grâce auprès de François Hollande. Le président de la République a oublié son discours du Bourget, pendant la campagne électorale en 2012 : « Mon ennemi c'est la finance ». Adieu 2012 ! En janvier 2016, lors de la rencontre des chefs d'Etat à Bruxelles, François Hollande **président de la République** a eu « une position assez claire (...) directement dictée par la place financière de Paris » (Florence Autret, correspondante du journal La Tribune, à Bruxelles, émission C dans l'air – France 5, le 20 février 2016).



Bel exemple d'allégeance du Président de la République Française (excusez du peu !) aux puissants, confirmée par le projet de loi El Khomri. Un des points majeurs de ce projet concerne l'article 2. Cet article conduit à l'inversion de la hiérarchie des normes : dans le cadre de l'accord d'entreprise, il deviendrait possible de déroger à la loi inscrite dans le Code du travail, y compris dans un sens défavorable aux salariés de l'entreprise. **Ce qui satisfait pleinement Pierre Gattaz, président du syndicat patronal !** Face à une forte contestation de cette loi dans la rue et à l'Assemblée nationale (opposition d'un grand nombre de députés socialistes et de la totalité de ceux du Front de gauche dont les communistes), le gouvernement a décidé de passer en force en ayant recours à l'article 49.3.

L'épisode de cette loi El Khomri, à la date où ces lignes sont écrites, n'est pas terminé. Si cette loi devait être adoptée en l'état actuel, elle marquerait un grave recul quant aux conditions de travail des salariés. 150 ans de luttes glorieuses piétinées par un gouvernement dit « de gauche » !!! Germinal, c'est pour quand ? ●

MIGRANTS : MOINS DE MURS ! PLUS DE SOLIDARITE !

Courage, fuyons... nos responsabilités ! Telle pourrait-être la devise des gouvernants occidentaux face à l'immense besoin de protection et de sécurité de millions de migrants. Leur politique migratoire irresponsable, déshonorante enfonce les plus déshérités des humains dans le malheur et réveille les vieux démons de la xénophobie et du racisme, litières de la Droite extrême.

Tout le malheur du monde

Des millions de personnes sont jetées sur les routes de l'exil par les guerres et la misère. Un million pour la seule année 2015 ! Les migrants qui atteignent l'Europe ou ses marges « souffrent des pénuries de vivres, d'eau, d'abris, de sanitaires, dans des camps surpeuplés. Les tensions s'accumulent, alimentent la violence et font le jeu des passeurs » constate le Haut Commissariat aux Réfugiés (ONU). Et, pourtant, le flot grossit toujours. Il ne peut en être autrement. Tant que dureront les guerres, les persécutions, les crises économiques et écologiques, les victimes tenteront de sauver leur vie en migrant.

Aux origines de la crise

Les calamités qui provoquent les flux migratoire ne doivent rien au hasard ni à la fatalité.

Depuis des décennies, en Afrique et en Asie, au gré de leur volonté de puissance et, surtout, des intérêts des multinationales capitalistes, les Occidentaux ont suscité les conflits armés à l'intérieur ou entre les états du Sud. Ils ont porté la guerre en Afghanistan et en Irak. Aujourd'hui encore, ils interviennent, directement ou en sous-main, dans les conflits armés (Liban, Palestine, Syrie, Libye...) et soutiennent bon nombre de régimes corrompus et meurtriers.

Par ailleurs, partout, ils élargissent la mondialisation capitaliste qui aggrave la misère sociale et creuse les inégalités entre Nord et Sud et détruit l'environnement.

Les puissances occidentales ont leur lourde part dans les fléaux qui alimentent l'exode des populations et répondent au désastre humanitaire par un déni flagrant de solidarité.

REFORME TERRITORIALE (suite ...)

1-Que nous enseigne l'histoire ?

A la fin du XVIII^{ème}, la Révolution Française crée une nouvelle organisation centralisée, égalitaire et démocratique sans précédent par les décrets du 14 décembre 1789 (création des communes à partir des paroisses) et du 5 janvier 1790 (création des départements au nombre de 83).

Au cours des deux derniers siècles, cette organisation a montré toute son efficacité et s'est affinée notamment par la loi de 1917 décrétant une fiscalité propre pour communes et départements et la loi de décentralisation de 1982.

Quel constat tirer de notre histoire ? A toute réforme administrative d'ampleur correspond toujours un changement historique profond. A quel moment crucial de notre histoire sommes-nous pour changer nos structures administratives ? Point de conquêtes nouvelles ! Point de révolution politique ! Alors quel événement commande cette urgence ? L'accélération de la Mondialisation capitaliste libérale ? Le projet de création d'un Etat européen ?

OUI, parlons-en, il s'agit bien de l'abandon du triptyque républicain NATION / DEPARTEMENTS / COMMUNES au profit de l'EUROPE fédérale / REGIONS / INTERCOMMUNALITES.

En France, la loi NOTRe, la plus importante du quinquennat Hollande à ce jour, se traduit par le remplacement progressif des structures issues de la Révolution Française qui affirmaient la REPUBLIQUE UNE et INDIVISIBLE, l'égalité de traitement des territoires par la proximité des pouvoirs élus et des relations directes des citoyens avec les représentants de l'Etat. Elle brise cette architecture en modifiant les équilibres territoriaux de la République et redistribue les compétences au gré des enjeux économiques.

Sans débat public ! Sans consultation populaire ! Curieux tout de même pour un grand pays démocratique ?

1-Que dit la loi NOTRe au juste ?

Objectifs avoués de la réforme :

– Meilleures prises en compte des besoins des citoyens (argument tactique : l'arbre qui cache la forêt)

– ECONOMIE de DEPENSES PUBLIQUES (argument suprême de l'orthodoxie libérale) « 20 milliards d'économie, c'est facile, il suffit de supprimer communes et départements. » dixit M. Gattaz, cela conduirait INEVITABLEMENT à la privatisation de tous les services publics (accélération de l'inégalité territoriale selon la répartition des richesses).

Calendrier d'application serré (mais qu'est-ce qui nous presse de la sorte ?) :

–1^{er} janvier 2016 : regroupement en 13 régions au lieu de 22

–1^{er} janvier 2017 : obligation d'intercommunalités de 15 000 hab au minimum

–Janvier 2020 : fusion ou maintien des départements ou création de départements par fédération d'intercommunalités

Vers de vraies fausses Communes ?

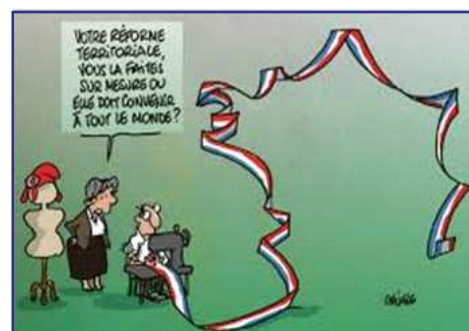
Au chapitre des COMMUNES, elles sont dites « confortées », (autre argument tactique) et restent dans le texte l'échelon de base de la République Française (Constitution oblige), uniquement dévoué à la réponse « **aux besoins du quotidien des citoyens** ». Elles gardent la compétence générale. En réalité, BAISSSE des DOTATIONS de l'ETAT, OBLIGATION d'INTEGRATION dans l'INTERCOMMUNALITE (minimum de 15 000 hab) et divers TRANSFERTS de COMPETENCES (régions, intercommunalités) annoncent leur MORT à moyen terme. En effet, à quoi sert la compétence générale quand on devient une coquille vide ?

Réponse de la Loi : INCITATION au regroupement en « COMMUNE NOUVELLE » identifiée comme démarche de rationalisation par mutualisation des moyens (toujours la tactique). Transformer de petites communes en nouvelle commune ou rattacher de petites intercommunalités à de plus grandes (Cœur des Bauges par exemple) ne change en rien la donne. De toute façon, leurs compétences seront transférées à plus grosses qu'elles. Comment peuvent-elles devenir « fortes » quand ne s'additionnent que de très petits budgets ? Et pourquoi devenir « fortes » si ce n'est pas pour faire jouer la concurrence entre elles ? Mais, alors, au détriment de qui ? Des voisins ?

NON, MERCI.

En savoir plus

Tout au long de son histoire, la France de l'ancien régime témoigne des difficultés d'administration des nombreux et divers territoires provinciaux. Les nouvelles conquêtes bousculent en permanence l'état de fait précédent et obligent à l'adaptation des structures administratives anciennes. A partir du XVI^{ème}, la création d'un Etat fort mis en place par le pouvoir royal absolu est rendu nécessaire afin d'assurer sous son unique contrôle la sûreté militaire territoriale, le paiement des taxes locales sur les marchandises et la levée des impôts. (cours de Michel BOTTIN (professeur agrégé à la faculté de droit de Nice = www.michel.bottin.com/)



Depuis l'avènement de la 1^{ère} République, en 1792, les diverses forces politiques de droite et de ses extrêmes, du radical-socialisme et de la social-démocratie ont voulu remettre en cause nos structures démocratiques et ont préparé l'opération par touches successives, au fur et à mesure de leur alternance au pouvoir.

Sous la V^{ème} République, elles ont ainsi créé de toutes pièces cet étrange « millefeuille » qui leur donne aujourd'hui l'argument de simplification au nom de la modernité et de la suprême efficacité administrative et économique nécessaires à la rentabilité de la finance et au maintien de sa domination. C'est précisément cet argument qu'avance aussi la Commission Européenne pour imposer son schéma aux 28 pays de l'Union aujourd'hui.

3- Et qu'est-ce donc que ce « millefeuille » ?

Pensé, construit avec patience et préméditation, il est l'habile prétexte de ses créateurs à un tour de passe – passe illusionniste dont l'objectif final est l'abandon du triptyque républicain NATION / DEPARTEMENTS / COMMUNES au profit de l'EUROPE fédérale (libérale, bien sûr) / REGIONS / INTERCOMMUNALITES.

En savoir plus

A propos du MILLEFEUILLE = (*site=la lettre du cadre.fr*) M. Gérard-François DUMONT, géographe, économiste et démographe, interview de Marjolaine KOCH, le 17 juin 2014 « Il ne faut pas penser qu'il y aurait une exception française. Dans tous les pays, la bonne administration des territoires appelle des échelons différenciés. S'il y a une exception française, elle est liée au fait que **les lois de ces dernières années ont compliqué l'organisation territoriale**, en multipliant par exemple les types d'intercommunalités. Les Français ont du mal à s'y retrouver entre les pays, les communautés de communes et d'agglomération, les communautés urbaines et aujourd'hui les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et les métropoles. L'application de ces lois, peu compréhensibles et qui ont été changées à plusieurs reprises, a donné l'impression aux Français que l'organisation territoriale devenait de plus en plus obscure et absconse. Et la démocratie locale souffre d'une certaine opacité. »

La chronologie des réformes de la V^{ème} République confirme cette construction d'empilement de couches diverses et variées :

Années 1960 - regroupement de communes (De Gaulle/Debré)

1972 - création des 22 régions (à comparer avec les 26 Généralités de l'ancien régime) loi du 5 juillet (Pompidou/Chaban-Delmas)

1979 – création de la dotation de fonctionnement (Giscard d'Estaing/Barre)

1982 - loi de décentralisation (Mitterrand/Mauroy/Deferre) assurant une tutelle allégée de l'Etat, plus aucun contrôle d'opportunité ou d'approbation et création d'une dotation de décentralisation.

1985 – décision d'élire les assemblées régionales au suffrage universel (Mitterrand/Fabius)

1991 - création des intercommunalités (Mitterrand/Rocard/Chevènement)

1999 - création de 3 types d'intercommunalités à fiscalité propre, loi du 12 juillet (Chirac/Jospin)

– Com.Com en milieu rural

– Com. Agglo en ville moyenne (+ de 50 000 hab)

– Com. Urbaine en grande ville (+ de 500 000 hab)

2008 - création des métropoles notamment Grand Paris et Lyon (Sarkozy/Fillon)

2015 - loi NOTRe du 7 août (Hollande/Valls) regroupement des régions, départements, intercommunalités et communes.

Aucune étude ou rapport n'a démontré que la suppression de ce fameux millefeuille serait une source d'économie d'échelle de première importance. En revanche, ce sont bien des services rendus à la population qui disparaissent avec la perte de dizaines de milliers d'emplois publics et le sacrifice de 55% des élus de proximité (plus de 500 000 conseillers municipaux) tous bénévoles et dévoués à leurs concitoyens. La recentralisation des pouvoirs dans ce nouveau triptyque éloigne les citoyens et citoyennes des centres de décisions et tournent le dos aux politiques locales librement consenties.

Le cœur de cible de la réforme territoriale est, en réalité, la démocratie locale.

Suite de cette chronique dans notre prochain numéro . . . ●

Et les Bauges dans tout ça ?

Le préfet impose la solution du regroupement de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges (CCCB) et de Chambéry Métropole. Un simple avis demandé aux Conseils Municipaux d'ici la fin juin ne changera rien à l'affaire. Seuls le débat public suivi de la consultation des habitants sont le recours démocratique face à cette réforme autoritaire. Or les deux présidents LR, messieurs Hémar et Dullin ne le suggèrent pas – histoire, sans doute, de rester maîtres de leurs prés carrés !

Et les deux Savoie alors ?

M Gaymard, président départemental LR de Savoie, travaille de longue date à la fusion des deux départements. Il a même obtenu la suppression de la nécessité de recourir à un référendum. Manière d'appliquer avec zèle la possibilité laissée dans la loi NOTRe qu'il a refusé d'approuver par un vote contre à l'Assemblée Nationale lors du scrutin public du 10 mars 2015 – histoire de brouiller ses responsabilités ?

Là encore, hier, aujourd'hui comme demain, pas de débat public ni de consultation des habitants – peut-être pour ne pas essayer un échec comme en Corse et en Alsace ?

Signez la pétition en ligne (savoie.pcf.fr) pour obtenir d'être consultés !

Déni de solidarité: une Europe forteresse aux frontières de barbelés

Ceux qui aujourd'hui réclament la totale liberté de circulation pour leurs capitaux financiarisés la refusent cyniquement à ceux-là mêmes que la globalisation pousse hors de chez eux ! Comme les USA et Israël, l'Europe, un peu plus de vingt-cinq ans après la chute du mur de Berlin, se hérissent de béton et de barbelés aux frontières de la Hongrie, de l'Autriche, de la Slovaquie, de la Croatie, de la Macédoine. Les contrôles renforcés aux frontières bloquent des milliers de réfugiés dans des camps surpeuplés. Politique oublieuse de l'histoire : cinquante millions d'européens ont migré entre 1850 et 1914, bienheureux de ne pas trouver, sur leurs routes, les obstacles qui s'élèvent devant les malheureux d'aujourd'hui ! Politique inefficace et inhumaine : les murs et les contrôles détournent les voies migratoires, les rendent plus dangereuses et transforment la Méditerranée en nécropole ! Ils ne changent pas la détermination de ceux pour qui l'exil est la condition de salut.

Déni du droit international: le tri des réfugiés

Depuis novembre 2015, l'UE, donc la France, n'accorde de visas qu'aux ressortissants des états en guerre. Le **droit** d'asile est, par contre, refusé aux autres, dits « migrants économiques ». Cette disposition constitue une **violation flagrante du droit international** qui impose d'accorder un **titre de séjour à tout « réfugié »** c'est-à-dire à toute personne «/ qui, craignant avec raison, d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité [...]» (Convention de Genève – Art. 1).

Cette discrimination qui s'ajoute au refus de la solidarité humaine, alimente la xénophobie, voire le racisme, au sein des opinions publiques européennes qui n'ont vraiment pas besoin de ça.



En France aussi, la discrimination fait le lit de l'extrême droite

Pour Jacques Toubon, gaulliste nommé défenseur des droits, les multiples entraves aux droits des migrants dans notre pays **prouvent que la préférence nationale est devenue la norme de fonctionnement de l'état français**. Pour flatter les peurs et capter un électorat qui, de toute façon préférera l'original d'extrême droite à sa copie « socialiste » ? **Quel beau cadeau supplémentaire offert par ce gouvernement au FN !**

L'Humanité et la raison

A la peur irrationnelle de l'étranger qui gangrène les consciences, opposons sans relâche la réalité des faits : l'immigration est une chance pour l'Europe vieillissante ! Face à l'ampleur des souffrances qu'endurent les réfugiés, imposons d'urgence à ceux qui nous gouvernent d'autres solutions que des murs : respect scrupuleux du droit d'asile et assurance d'une vie digne pour tous les migrants. Les peuples qui oublient leur devoir de solidarité humaine se condamnent au malheur. Ne l'oublions pas ! ●

*« Je hais les haies
Qui sont des murs.
Je hais les haies [...]]
Je hais les murs
Qu'ils soient en dur
Qu'ils soient en mou !
Je hais les haies
Qui nous emmurent.
Je hais les murs
Qui sont en nous. »*

Raymond Devos

Pour nous joindre :

PCF Savoie - 326 avenue Alsace Lorraine - 73000 Chambéry - 04 79 62 04 13 -
pcf.73@wanadoo.fr
savoie.pcf.fr